



Comité consultatif sur les arts, la culture et les loisirs

Procès-verbal 13

Le mardi 21 juin 2022

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la Loi de 2001 sur les municipalités, soit la Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19.

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*

Présents :

Président : Aaron Bruce
Vice-président : Diane Plouffe Reardon
Membres : Marie Hélène Foisy, Melissa Gruber Shamir Kanji, Conseiller Mathieu Fleury (membre non-votant)

Membre de réserve : Andrew Giguere

Absents :

Aaron Cayer, Joey Drouin, Nicole Fortier, Peng (Patrick) Lin, Maria Sabaye Moghaddam

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration n'est déposée

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbaux 12 - le 22 février 2022

CONFIRMÉ

Direction générale des loisirs, de la culture et des installations

1. Règlement visant les terrains réservés à la création de parcs

À l'échelle de la ville

Recommandation

Que le Comité consultatif sur les arts, la culture et les loisirs reçoit la présentation et fournit des avis au besoin.

REÇUE

Dan Chenier, directeur général, Loisirs, Culture et Installations, François Lachapelle, responsable du développement culturel, Nicole Zuger, gestionnaire de programme, Avancement des arts et Mise en valeur du patrimoine et Lauren Touchant, Association communautaire Vanier, présentent un aperçu du projet.

Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Le Comité remercie les intervenants, qui reçoivent des questions et des commentaires à propos du projet.

La recommandation du rapport est ensuite présentée au Comité, puis **ADOPTÉE** telle que modifiée par la motion suivante :

Le 21 juin 2022, le Comité consultatif sur les arts, la culture et les loisirs assiste à une présentation du personnel de la Ville sur l'examen et la modification du Règlement sur l'affectation de terrains à la création de parcs. Dans cette présentation figurent les principales recommandations du personnel quant à cette modification. Le Comité appuie ces recommandations et tient à préciser qu'il trouve encourageant que les changements proposés, de même que les autres leviers politiques à la disposition de la Ville, puissent contribuer à résoudre le manque de terrains à vocation de parc accessibles aux résidents du centre-ville.

2. Vanier – Culture en action

RIDEAU-VANIER - Quartier 12

Recommandation

Que le Comité consultatif sur les arts, la culture et les loisirs reçoit la présentation et fournit des avis au besoin.

REÇUE

Dan Chenier, directeur général, Loisirs, Culture et Installations, François Lachapelle, responsable du développement culturel, Nicole Zuger, gestionnaire de programme, Avancement des arts et Mise en valeur du patrimoine et Lauren Touchant, Association communautaire Vanier, présentent un aperçu du projet.

Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Le Comité remercie les intervenants, qui reçoivent des questions et des commentaires à propos du projet.

La recommandation du rapport est ensuite présentée au Comité, puis ADOPTÉE telle que modifiée par la motion suivante :

Le 21 juin 2022, le Comité consultatif sur les arts, la culture et les loisirs assiste à une présentation du personnel de la Ville au sujet des consultations, des résultats et des prochaines étapes du projet VANIER – CULTURE EN ACTION. Le Comité appuie le travail accompli par le personnel jusqu'à maintenant, et insiste particulièrement sur les consultations communautaires, les initiatives et thèmes proposés, ainsi que le plan d'action et les projets à long terme envisagés. Il attend avec intérêt les prochaines étapes, et demeure disponible pour donner son avis, au besoin.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 08.

Coordonnateur du comité

Président